

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ardenne Metropole - Communauté d'Agglomération
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure avec négociation (phase candidature)
Référence :	25S17A
Date de mise en ligne :	Le vendredi 14 février 2025 à 10:40:01
Date de clôture :	Le lundi 17 mars 2025 à 16:30:00
Titre :	PRESTATION DE SERVICE AVEC OBJECTIFS DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Descriptif :	<p>Le code de la commande publique (article L. 2171-3) donne la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des marchés globaux de performance, qui associent « l'exploitation ou la maintenance à la réalisation (...) de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance ». Ce type de marché comporte des engagements de performance mesurables, en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologiques.</p> <p>Un tel marché peut permettre, sur un sujet sur lequel les enjeux financiers sont importants pour Ardenne Métropole, d'associer le titulaire du marché à des objectifs de réduction des volumes collectés, d'amélioration du tri et d'optimisation des collectes.</p> <p>En dépassant la logique d'une simple collecte, ce marché global de performance permettra d'orienter le bon déchet dans la bonne filière en intégrant la gestion de la collecte, la prévention voire la relation usagers pour mettre au centre du projet les actions de sensibilisation et de prévention avec comme unique objectif la baisse de tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). L'enjeu principal est de fixer des objectifs communs avec le prestataire lié par un système de rémunération fixe avec une possibilité de bonus / malus suivant l'atteinte des objectifs.</p> <p>Le périmètre du marché, concernera, pour l'offre de base le périmètre du marché actuel (secteur Ouest du territoire) et, pour que le nouveau prestataire puisse</p>

avoir les moyens d'atteindre les objectifs définis, il intégrera la régie des bacs et la prévention des déchets d'Ardenne Métropole de ce secteur.

De plus, le prestataire devra établir une offre variante imposée portant sur l'ensemble du territoire Ardenne Métropole. Afin d'avoir les moyens d'atteindre les objectifs de performance, il intégrera la régie des bacs, la prévention des déchets, la maintenance des véhicules et l'exploitation technique et administrative de la régie (secteur Est et Ouest).

Dans le cas de l'externalisation d'un service assuré en régie, lorsque le titulaire du marché public exerce une mission d'intérêt général, le personnel assurant la prestation est transféré au titulaire du marché.

Ce marché sera lancé selon la procédure avec négociation, en application des dispositions de l'article L. 2124-3 du code de la commande publique.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[04/03/2025 à 17:47:35] Bonjour,

- 1) Pourriez-vous détailler le nombre de personnes concernées par le transfert du personnel dans le cadre de l'externalisation d'un service assuré en régie, ainsi que leur titre (poste actuel) ?
- 2) Pourriez-vous nous indiquer des quantités approximatives d'actions de prévention et de communication directe auprès des usagers envisagées?

Cordialement,

Questions / Réponses

[05/03/2025 14:43:19] Bonjour,

1) Pourriez-vous détailler le nombre de personnes concernées par le transfert du personnel dans le cadre de l'externalisation d'un service assuré en régie, ainsi que leur titre (poste actuel) ?

Comme notifié dans le RC, la présente consultation initiale porte sur une phase dite de « candidature » selon laquelle les candidats sélectionnés seront admis à présenter une offre pour le marché n°25S17A

(PRESTATION DE SERVICE AVEC OBJECTIFS DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

A ce jour, nous ne pouvons donc pas répondre sur des renseignements techniques qui seront consultables en annexe du CCPT à venir lors de la phase « Offre ».

2) Pourriez-vous nous indiquer des quantités approximatives d'actions de prévention et de communication directe auprès des usagers envisagées?

Comme notifié dans le RC, la présente consultation initiale porte sur une phase dite de « candidature » selon laquelle les candidats sélectionnés seront admis à présenter une offre pour le marché n°25S17A

(PRESTATION DE SERVICE AVEC OBJECTIFS DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

A ce jour, nous ne pouvons donc pas répondre sur des renseignements techniques qui seront éventuellement consultables dans le CCPT à venir lors de la phase « Offre ».

Cordialement,

[19/02/2025 à 10:36:29] Bonjour,

Concernant la partie biodéchets, et ce afin de mieux appréhender de possibles partenariats, pourriez-vous nous indiquer svp :

- Ce qui est prévu pour l'exutoire? Sera t-il imposé? Aurons-nous la possibilité de proposer le site de notre choix?

Merci pour votre retour.

[21/02/2025 15:23:03] Bonjour,

Comme notifié dans le RC, la présente consultation initiale porte sur une phase dite de « candidature » selon laquelle les candidats sélectionnés seront admis à présenter une offre pour le marché n°25S17A

(PRESTATION DE SERVICE AVEC OBJECTIFS DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

A ce jour, nous ne pouvons donc pas répondre sur des renseignements techniques qui seront consultables dans le CCPT à venir lors de la phase « Offre ». Actuellement, le RC « candidature » de cette phase ne mentionne aucune partie sur les biodéchets.

Cordialement.

Questions / Réponses

[17/02/2025 à 16:21:31] Bonjour,

Sur la page de garde du RC, la date limite de remise des candidatures est le 17/03/2025.

Or, en page 5, c'est le 14/03/2025.

Pourriez-vous nous confirmer la date à prendre en compte, svp ?

Cordialement

[18/02/2025 10:45:31] Bonjour,

Le RC a été modifié.

La date limite de remise des candidatures est fixée au 17/03/2025.

Cordialement.